



**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE-RENDU
DE SEANCE**

[SÉANCE PLÉNIÈRE DU 31/01/2018]

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 31/01/2018

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 16 du 23 février 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Jean-Pierre Babelon, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Karen Bowie, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Yves Contassot, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

EXCUSÉS

M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 31/01/2018

ORDRE DU JOUR

PERMIS

33, rue d'Artois (08 ^e arr.).....	4
52, rue des Petites-Écuries (10 ^e arr.).....	8
10, rue de Calais (09 ^e arr.).....	13

SUIVIS DE VŒUX

27B, avenue de Villiers (17 ^e arr.).....	16
22, boulevard Poissonnière (09 ^e arr.).....	18

SIGNALEMENT

Route de Sèvres-à-Neuilly, Bois de Boulogne (16 ^e arr.).....	21
---	----

RÉINVENTER PARIS II

48, rue de Sévigné (03 ^e arr.).....	26
8, place des Vosges (04 ^e arr.).....	31
Rue Fabert, rue Paul et Jean-Lerolle, rue Robert-Esnault-Pelterie (07 ^e arr.).....	36
11, rue George Eastman (13 ^e arr.).....	42
26, rue Copernic (16 ^e arr.).....	50
75-77, avenue de Versailles (16 ^e arr.).....	57
8-10, rue Armand Carrel (19 ^e arr.).....	61

[33, RUE D'ARTOIS (08^E ARR.)]

Restructuration lourde d'un ancien immeuble de rapport (1923)

Pétitionnaire : M. Jonathan AZOULAY - SCI 33 ARTOIS

PC 075 108 17 V0047

Dossier déposé le 13/10/2017.

Fin du délai d'instruction le 15/05/2018.

« Restructuration d'un immeuble de bureaux avec création d'une extension à RDC sur jardin et changement de destination de locaux d'habitation en bureaux à R-1, RDC, entresol, R+5 et R+6.

SHON supprimée : 517 m² ; SHON créée : 518 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'immeuble a été construit en 1923 par l'architecte Paul Farge à la demande d'Evremond de Saint-Alary dont la famille avait fait fortune dans le commerce du sucre au XVIII^e siècle. Le permis fut déposé pour l'établissement d'un immeuble de rapport « formant hôtel particulier », Alary installant, au rez-de-chaussée et à l'entresol, sa résidence et ses bureaux liés à son élevage de chevaux de course.

L'immeuble, établi entre rue et jardin, est élevé, sur un niveau de sous-sol, d'un rez-de-chaussée partiellement entresolé et de six étages (le dernier sous comble). Les travées centrales de la façade sur rue sont établies en retrait d'alignement. Elles sont précédées de deux petites cours

anglaises protégées par des grilles et établies de part et d'autre d'un édicule hors d'œuvre marquant l'entrée de l'hôtel. Deux avant-corps plus ornements que ceux sur rue ponctuent, côté jardin, les extrémités de la façade. Celui de gauche est prolongé par une aile basse couverte en terrasse, qui a été construite postérieurement. Le rez-de-chaussée de l'immeuble est occupé sur la moitié de sa profondeur par un grand salon orné d'un plafond peint à programme allégorique d'inspiration vénitienne. Celui-ci est longé, côté intérieur, par une galerie de distribution, qui le met en communication avec le hall d'entrée, et prend le jour, sur le jardin, par trois portes-fenêtres cintrées ouvrant sur une terrasse extérieure. Ce grand salon était encadré à l'origine par une salle à manger aujourd'hui entresolée et, de l'autre côté, par une bibliothèque, qui a été transformée en salle de réunion. Les étages supérieurs de l'immeuble, à la verticale du grand salon, présentaient au départ une disposition identique : un salon coupé en deux en partie centrale flanqué de part

et d'autre d'une salle à manger et d'une chambre. Au 5^e étage, le dessus de cheminée d'une des pièces décoré d'une copie d'un tableau de François Boucher montrant la naissance de Vénus, propriété de la Wallace Collection (Londres), a été conservé. Une occupation en bureaux a pris progressivement la place des appartements à partir des années 1940 sans toutefois modifier la distribution ancienne. L'immeuble a conservé tous ses escaliers, dont celui, qui, ouvrant à gauche du hall d'entrée, desservait les appartements jusqu'au 5^e étage. L'entresol est, lui, relié au rez-de-chaussée par deux escaliers particuliers situés sous les courettes de ventilation implantées le long des pignons est et ouest.

Le projet prévoit la modification de ces circulations, ce qui entraînerait la démolition de l'escalier principal, remplacé le long du pignon est par un nouvel escalier toute hauteur, et une réorganisation complète de cette partie de l'immeuble. Les autres circulations verticales seraient, elles aussi, démolies (reconstruite pour l'une d'entre



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur la rue d'Artois.



Vue actuelle de l'escalier principal.



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Morris & Renaud architectes).



Vue actuelle du jardin.



Vue actuelle de l'escalier reliant le rez-de-chaussée à l'entresol.



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Morris & Renaud architectes).

elles à l'emplacement de la courette ouest). Une nouvelle volée de marches desservirait le sous-sol, qui accueillerait un foyer et une grande salle de réunion éclairée naturellement grâce à la création d'une cour anglaise, après démolition de la terrasse actuelle, au droit de la façade arrière de l'immeuble. Un nouveau volume serait construit dans le jardin en symétrie de l'aile basse établie à l'est. Le projet prévoit également l'agrandissement des baies encadrant le porche central et la modification des accès latéraux au bâtiment, transformant radicalement l'écriture de la façade du rez-de-chaussée sur rue. À l'intérieur, certains murs porteurs établis au droit des locaux côté rue seraient supprimés. Le grand salon, ses lambris et son décor peint (plafond et dessus de portes) seraient, eux, conservés et restaurés.

DISCUSSION

Un membre insiste sur l'homogénéité de la façade actuelle du bâtiment et regrette le projet de percement

des deux grandes baies vitrées au rez-de-chaussée, ce qui, à son sens, dénaturerait gravement l'élévation d'origine et introduirait un contraste mal venu avec le dessin des façades des immeubles voisins. Un autre s'interroge sur la validité du changement de destination de l'immeuble, ce à quoi le directeur de l'Urbanisme répond que ce type de demande a été couvert par une autorisation de compensation, prévoyant la création, dans le même quartier, de logements à la place de bureaux. Il ajoute que la direction de l'Urbanisme porte la plus grande attention à la bonne exécution de ce règlement. Quelqu'un déplore la démolition de l'escalier principal et regrette la création d'une cour anglaise dans le jardin. Un autre membre partage cet avis et insiste sur la perte patrimoniale que représenteraient la disparition ou la modification de tous les escaliers d'origine.

RÉSOLUTION

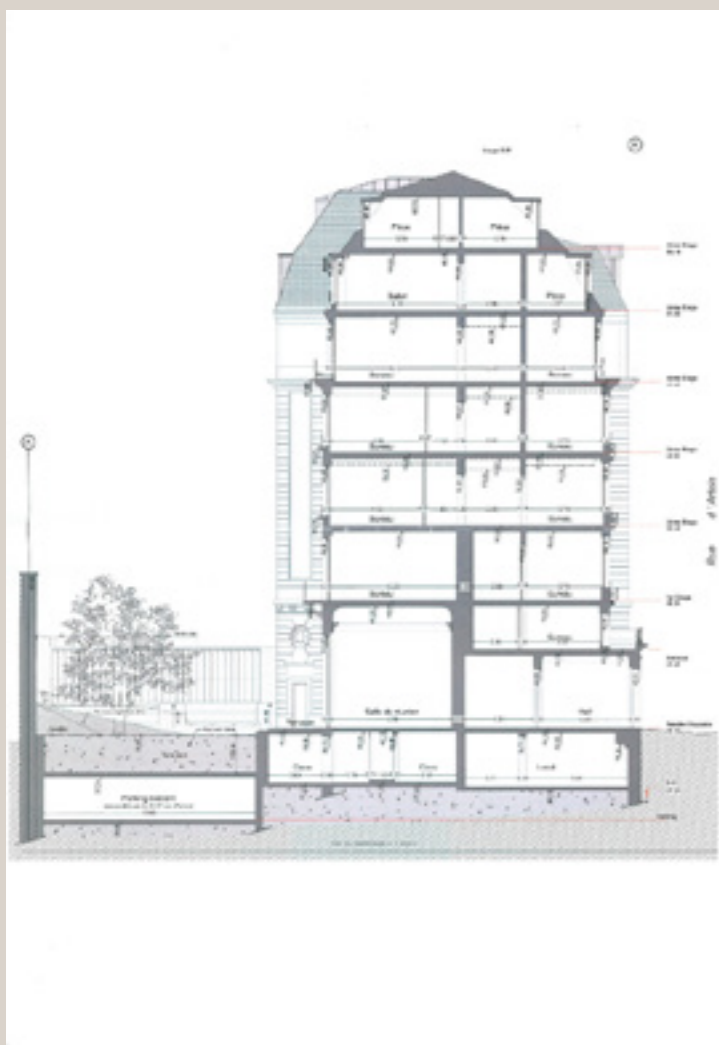
La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à

l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ancien immeuble de rapport de l'entre-deux guerres.

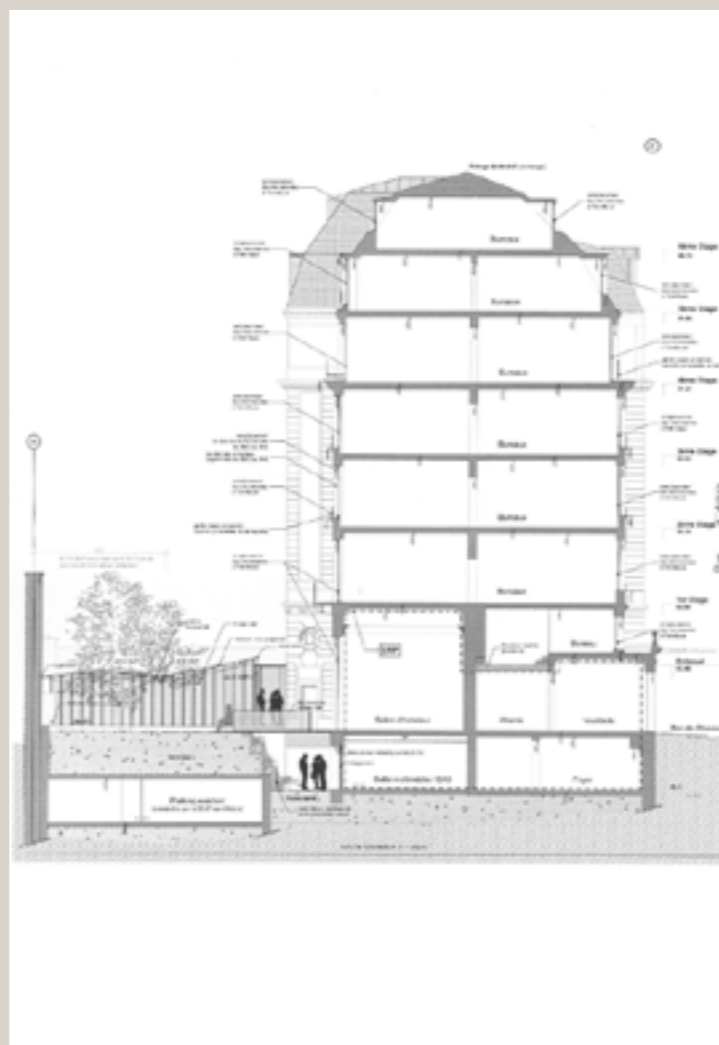
La Commission demande que la démolition des circulations verticales existantes soit reconsidérée afin que soient conservés le grand escalier d'origine et la volée tournante réunissant le rez-de-chaussée et l'entresol. Elle s'oppose par ailleurs à l'agrandissement des baies situées de part et d'autre du porche d'entrée, ce qui conduirait à dissocier l'écriture de cette partie de la façade du reste de l'élévation.

SOURCES

- RÉA, *Immeuble Artois. Étude historique et architecturale*, septembre 2017.



Coupe longitudinale, état existant (© Morris & Renaud architectes).



Coupe longitudinale, état projeté (© Morris & Renaud architectes).



Plan du sous-sol, état projeté (© Morris & Renaud architectes).



Vue projetée de l'extension contemporaine à l'arrière du bâtiment (© Morris & Renaud architectes).



Détail de la façade sur rue, état existant (© Morris & Renaud architectes).



Vue d'insertion du projet d'agrandissement des baies de part et d'autre du porche (© Morris & Renaud architectes).

[52, RUE DES PETITES-ÉCURIES (10^E ARR.)]

Restructuration de l'ancien hôtel de Lathan (1783)

Pétitionnaire : M. Grégory ZEITOUN

SNC 52 PETITES ÉCURIES

PC 075 110 17 V 0033

Dossier déposé le 13/10/2017.

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet.

« Réorganisation globale de la parcelle pour accueillir des locaux de bureaux ainsi que 2 commerces à RDC sur rue avec changement de destination de locaux, création d'une cour en cœur de parcelle après démolition des verrières existantes, reprofilage de la toiture du Bâtiment A sur rue et surélévation de 2 niveaux du bâtiment en fond de parcelle.

SHON supprimée : 1084 m² ; SHON créée : 617 m². »

PROTECTION

Ensemble protégé au titre du P.L.U. :

« Au n° 52 contemporain de son voisin le n° 50 cet immeuble fut construit en 1783 pour Monsieur de Lathan. Façade composée de six travées et de deux étages carrés sur rez-de-chaussée et surmontés d'un comble. Les façades sont en plâtre avec traits de refends. Appuis du second étage soutenus par des consoles en doucine. A l'arrière des constructions sont venues occulter en partie la cour. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 7 février 1966 : « Vœu contre le projet de surélévation de l'ancien hôtel de Lathan, inscrit au Casier

archéologique de la Ville. »

- Séance du 14 septembre 2016 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 septembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de transformation en hôtel de tourisme de l'ancien hôtel de Lathan protégé au titre du P.L.U.

La Commission prend connaissance avec intérêt de l'histoire de l'hôtel qui présentait, à l'origine, en fond de parcelle un petit hémicycle planté formant jardin.

Elle ne fait aucune observation sur les démolitions envisagées, qui concerneraient les verrières métalliques présentes dans la cour et la toiture du bâtiment arrière qui serait surélevé. Elle émet en revanche une vive réserve sur le projet de surélévation de l'immeuble sur rue, déjà repoussée en 1966 en raison de l'inscription de l'hôtel au casier archéologique et qui irait à l'encontre de la protection dont le bâtiment bénéficie aujourd'hui. »

PRÉSENTATION

En 1772, les Filles-Dieu se défont de la moitié du terroir dit « Le Paradis » – délimité par les rues du Faubourg-Saint-Denis, de Paradis et du Faubourg-Poissonnière et par le grand égout. Après le prolongement de la rue des Petites-Écuries le long de celui-ci en 1780 et différentes divisions du lot initial, la parcelle de l'actuel n° 52 est constituée en 1782. À cette date, Jacques Pays, seigneur de Lathan, achète le terrain et y fait construire l'année suivante une maison qu'il utilise comme pied à terre, alors qu'il réside principalement en Anjou. L'architecte sollicité n'a pas été identifié.

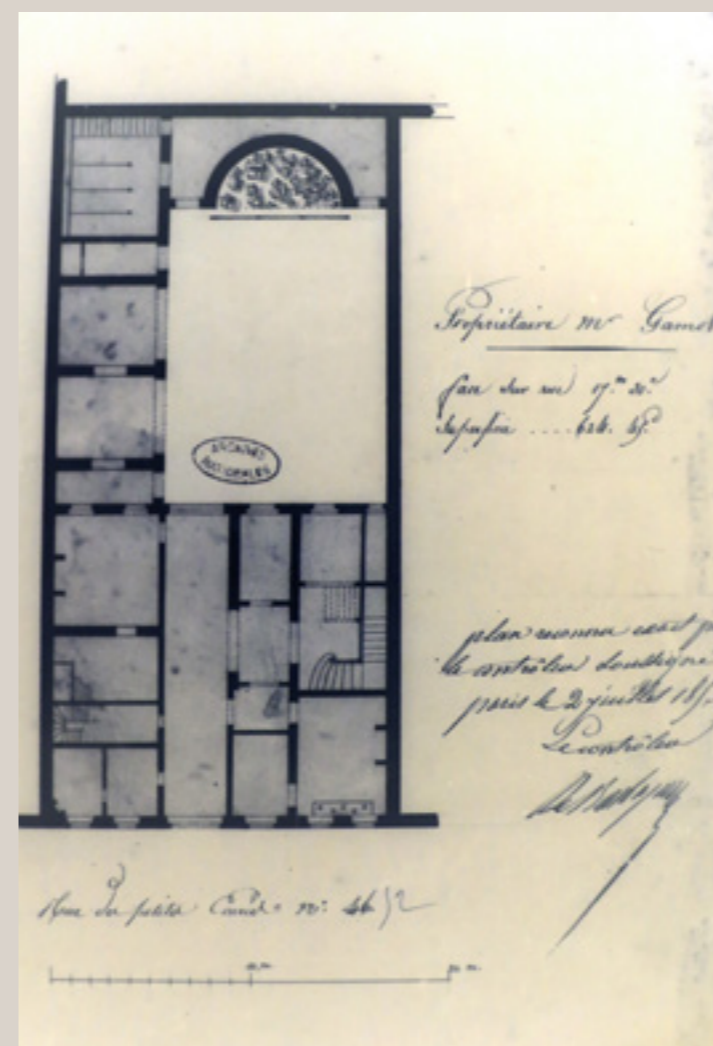
La construction se compose d'un corps de logis unique, double en profondeur, implanté à l'alignement, large de six travées et élevé de trois étages sur un rez-de-chaussée. Au derrière se développe une « grande cour », bordée à gauche par un bâtiment à rez-de-chaussée servant de remise et d'écurie. Au fond de la cour, le bâtiment dégage un petit hémicycle planté. Le logis est composé



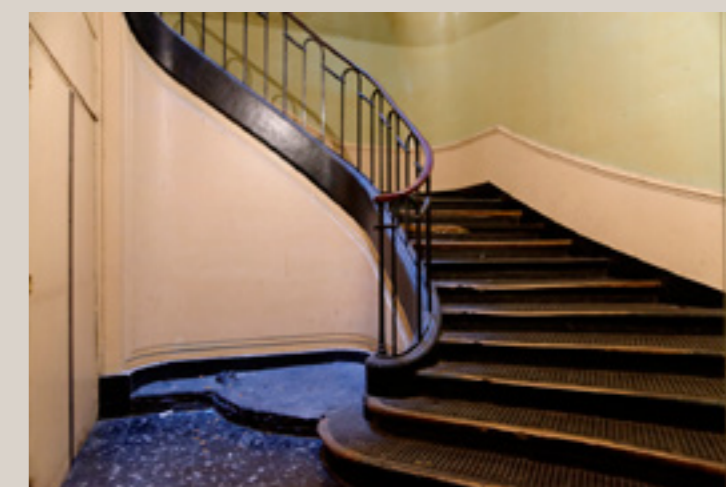
Extrait du P.L.U.



Vue de la façade sur rue en 1966 (Casier archéologique).



Relevé cadastral de l'immeuble daté de 1853 (Archives nationales).



Vue actuelle de l'escalier principal.



Vue actuelle du portail.



Détail d'une crémone d'origine.

de deux grands appartements superposés et d'un étage d'attique pour les logements de services – dispositions qui permettront aux propriétaires suivants de louer la maison par appartements.

Les façades actuelles du corps de logis principal présentent toujours ces élévations d'origine à lignes de refends, garde-corps géométriques et consoles néoclassiques. Les tables en creux sous les croisées du deuxième étage ont dû recevoir des bas-reliefs aujourd'hui disparus et l'étage d'attique a été recouvert de tuiles. Côté cour, la façade reproduit le même schéma, à l'exception du premier étage, qui est souligné par un large balcon soutenu par des consoles moulurées. À l'intérieur, la distribution est toujours desservie par le grand escalier d'origine et des décors intérieurs de style Louis XVI ont été photographiés par la CVP en 1919.

Devenue la propriété du banquier Adolphe Cottier en 1822 (dans la famille duquel elle demeure jusqu'au début du XX^e siècle), la maison perd sa destination domestique

sous le Second Empire. Auparavant – mais à une date incertaine –, elle avait connu quelques modifications : l'aile sur la cour a gagné un étage partiel et l'attique, côté rue, a été transformé en faux brisis (transformation des baies en lucarnes et revêtement du mur par des ardoises – soit l'état actuel), sans doute pour augmenter la rentabilité des locations.

Entre 1863 et 1868, la maison change entièrement de destination : les Cottier quittent les lieux et les appartements et l'aile nouvellement restructurée sont loués à la compagnie d'assurance « L'Abeille ». En 1881, après la disparition de Maurice Cottier – éminent collectionneur de peinture, donateur notamment de plusieurs tableaux de Delacroix au musée du Louvre –, la maison est à nouveau transformée. Les nouveaux locataires, une société de « commissionnaires en marchandises », entreprennent la construction de bureaux et de magasins. L'aile gauche est ainsi prolongée par un retour en fond de parcelle (en rez-de-chaussée uniquement) et l'espace

compris entre les ailes et le corps de logis est couvert par des verrières métalliques – donnant les dispositions générales actuelles.

En 1965, un projet de surélévation de l'immeuble est envisagé, mais la CVP s'y oppose, au titre de son inscription au Casier archéologique. Une dernière campagne de travaux a lieu en 1972, qui ne concerne que les bâtiments du fond de parcelle. De manière à augmenter les surfaces de bureaux, l'architecte Gilles Fourment restructure les ailes, abaisse le sol de l'ancienne cour et surélève d'un niveau (à l'identique) l'aile du fond. Le corps de logis ne connaît pas de travaux et continue d'abriter des bureaux et des petites industries. Peu entretenu, il se dégrade progressivement, mais ne connaît pas d'altération architecturale importante. Il se présente donc a priori dans un bon état d'authenticité.

Le projet actuel vise à nouveau à la réorganisation globale de la parcelle où d'importantes démolitions sont envisagées. Celles-ci concerneraient les verrières datant de

1882, afin de retrouver une cour à l'air libre, et la toiture du corps de logis principal et du bâtiment situé en fond de cour de manière à optimiser les surfaces exploitables.

DISCUSSION

Un membre fait remarquer que les immeubles du XVIII^e siècle relativement bien conservés ne sont pas nombreux dans le 10^e arrondissement et qu'il convient d'être vigilant, en ce qui concerne toute demande de modification dans cet arrondissement. Au vu des éléments du projet présenté et de la protection au titre du P.L.U dont l'immeuble bénéficie, les membres choisissent à l'unanimité de renouveler le vœu de la commission qui s'opposait à la surélévation de l'édifice et à son réaménagement intérieur (changement des fenêtres et création d'un ascenseur).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à



Vue actuelle des verrières métalliques couvrant l'ancienne cour.



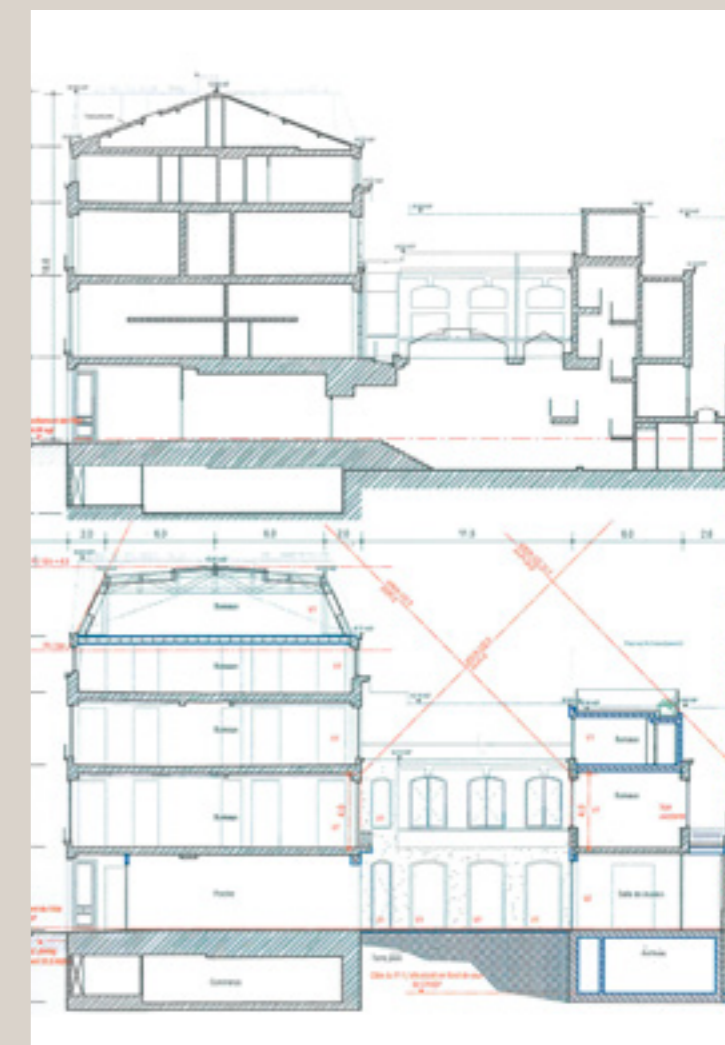
Vue actuelle des verrières et de l'aile du fond de la parcelle.



Vue de l'état actuel sous les verrières (au fond, le portail d'entrée).



Plan masse des démolitions projetées, plan du rez-de-chaussée et plan du sous-sol (de haut en bas) (© Architecture Consultant).



Coupe longitudinale, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Architecture Consultant).

l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration de l'ancien hôtel de Lathan protégé au titre du P.L.U.

La Commission renouvelle son vœu d'opposition au projet de surélévation de l'immeuble sur rue pris en faisabilité le 14 septembre 2016. Elle demande par ailleurs la conservation des fenêtres d'origine encore présentes en façade ainsi que celle de leurs volets intérieurs et souhaite que le pétitionnaire renonce à l'installation d'un ascenseur dans le vide central de l'escalier principal de l'hôtel.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de la Commission du Vieux Paris.
- Archives nationales : MC/ET/CXII/799/A (9 juillet 1782), MC/ET/XX/794 (17 thermidor an X [5 août 1802]), MC/ET/CXVII/1100 (27 mars 1820), MC/ET/XVIII/1134 (9 et 17 novembre 1822), MC/ET/CXII/913 (12 avril 1815), MC/ET/XVIII/1299 (16 mai 1860), MC/ET/XVIII/1678 (13 mai 1882 - 20 octobre 1883), 20144790/77 (29 août 1884).
- Archives de Paris : 3589W 1777, DQ¹⁸ 154 et 615, D²P⁴ 872 et 873.

- Charles Lefeuvre, *Les anciennes maisons de Paris*, Paris, Reinwald, t.4, 1875, p. 133-135.

- Pascal Étienne, *Le Faubourg Poissonnière. Architecture, élégance et décor*, Paris, AAVP, 1986.

[10, RUE DE CALAIS (09^E ARR.)]

Surélévation d'un hôtel particulier du Second Empire

Pétitionnaire : Mme Laetitia LACHMANN

PC 075 109 17 V0056

Dossier déposé le 30/10/2017.

Fin du délai d'instruction le 28/02/2018.

« Création d'une serre et d'une terrasse paysagère accessible au R+4 sur toiture sur rue et cour.

SHON supprimée : 4,38 m² ; SHON créée : 31,42 m². »

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

PRÉSENTATION

L'immeuble, situé dans la rue de Calais, a été construit à

l'usage d'hôtel particulier en 1859 par l'architecte Felix Pigeory (1806 - 1873). Pigeory est architecte, historien d'art, inspecteur des travaux de la Ville de Paris, membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne et directeur de la Revue de Beaux-arts, le bulletin de la Société nationale des beaux-arts. Il est considéré le principal fondateur de la station balnéaire de Villers-sur-Mer (Calvados) et il construit des hôtels particuliers à Paris (notamment, le 71, rue d'Amsterdam en 1847, qui a été un sujet de la CVP en 2000, 2006, 2007 et 2009 pour des projets concernant la surélévation de l'immeuble). L'hôtel, double en profondeur et mansardé au troisième étage, a été construit pour un certain Mordan Sampson. En 1927, la société Lille Bonniers Colombes devient pro-



Vue de la façade sur rue, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Architecture Consultant).



Extrait du P.L.U.



Vue axonométrique du projet (© Architecture Consultant).



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue de la façade sur rue de l'immeuble en 1996 (Archives CVP).

Élévation de la façade sur rue, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Architecture Consultant).

priétaire puis, l'hôtel sera le siège social de différentes compagnies coloniales françaises comme la Compagnie française des pétroles du Maroc dans les années 1920 ou, la Société algérienne des Huiles Minérales dans les années 1930. Jusqu'à dans les années 1970, l'AIF (Association des Industries de France contre les accidents du travail) occupait les locaux qui sont aujourd'hui de nouveau dédiés à l'habitation privée.

L'édifice qui donne sur la rue présente un rez-de-chaussée, trois étages et combles ; un deuxième corps de deux étages, à l'origine à usage d'écurie, remise et dépendances, se situe au-delà de la cour intérieure, aujourd'hui partiellement bâtie. Un rez-de-chaussée relie désormais les deux bâtiments.

La façade est précisément définie par la régularité des travées et l'ordre des niveaux, avec une porte cochère à droite. Elle est caractérisée par un couronnement en ardoise et trois baies moulurées avec des motifs à volutes. Le propriétaire envisage la réalisation au niveau R+4.

d'une serre côté rue et d'une terrasse côté cour, après démolition partielle de la cheminée condamnée et du terrasson existant, avec charpente en bois et revêtement en zinc.

DISCUSSION

Le directeur de l'Urbanisme informe la Commission que le projet a reçu un avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France. À l'unanimité, les membres rejettent cette proposition de surélévation qui modifierait l'élévation du bâtiment et en transformerait la perception à partir de la rue.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier du Second Empire construit par l'architecte Felix Pigeory.

La Commission se prononce contre la surélévation demandée qui transformerait radicalement le couronnement de l'immeuble et ôterait à son élévation sa cohérence architecturale.

SOURCES

- Archives de Paris : D¹P⁴ 178 et 179 ; DQ¹⁸ 569 et 1375 ; 3589W 312.



Vue actuelle de la façade comparable du 71, rue d'Amsterdam, construit par le même architecte Pigeory en 1847.



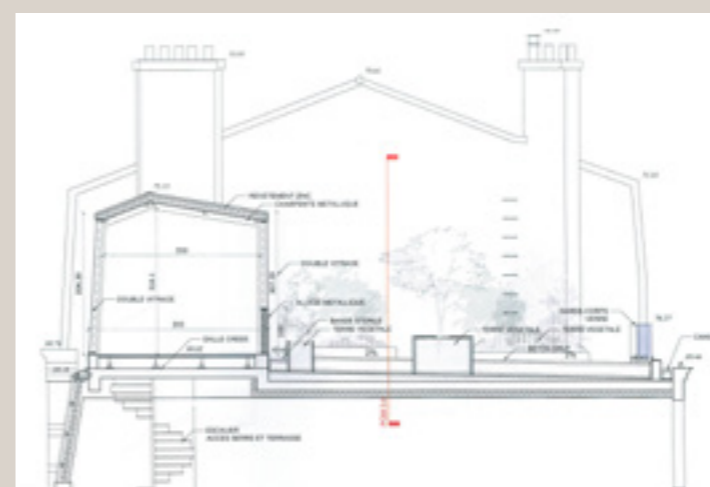
Vue actuelle du bâtiment situé en fond de parcelle.



Vue actuelle de la façade sur cour du bâtiment principal.



Élévation de la façade sur rue, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (©DVVD Ingénieurs Architectes Designers)



Coupe longitudinale, état projeté présentant la serre et la terrasse au R+4 (©DVVD Ingénieurs Architectes Designers)



Vue d'insertion de la façade sur rue (détail) (©DVVD Ingénieurs Architectes Designers)

[27B, AVENUE DE VILLIERS (17^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Dépose d'une verrière dans un ancien hôtel particulier

Pétitionnaire : M. HERY Sébastien

PD 075 117 18 V0001

Dossier déposé le 12/01/2018.

Fin du délai d'instruction le 21/04/2018.

« Démolition de la verrière en toiture. »

PROTECTION

Aucune protection mais parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 28 juin 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet

de création d'un ascenseur panoramique dans un ancien hôtel particulier de la plaine Monceau.

La commission s'oppose à cette installation dont l'arrivée dans le grand vide central de l'atrium, entraînant de surcroît la dépose de la verrière zénithale, porterait définitivement atteinte à la patrimonialité du lieu. Elle demande en conséquence qu'un autre emplacement soit trouvé dans une zone moins sensible de l'hôtel. »

PRÉSENTATION

Suite au vœu prononcé par la Commission et une nouvelle visite sur place, le pétitionnaire renonce à l'installation d'un ascenseur panoramique dans l'atrium de l'hôtel. La verrière intérieure actuelle sera, par ailleurs, conservée.

Seule la verrière extérieure sera modifiée.

DISCUSSION

Les membres estiment que les modifications apportées au projet répondent aux demandes de la Commission et décident de lever le vœu précédent.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de création d'un ascenseur panoramique dans un ancien hôtel particulier de la plaine Monceau.

La Commission, après avoir été informée que le pétitionnaire renonçait à son projet, lève le vœu pris le 28 juin 2017.

SOURCES

- Archives de Paris : 3589W 2365 ; D³P⁴ 1215 ; DQ¹⁸ 1778.



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis l'avenue de Villiers.



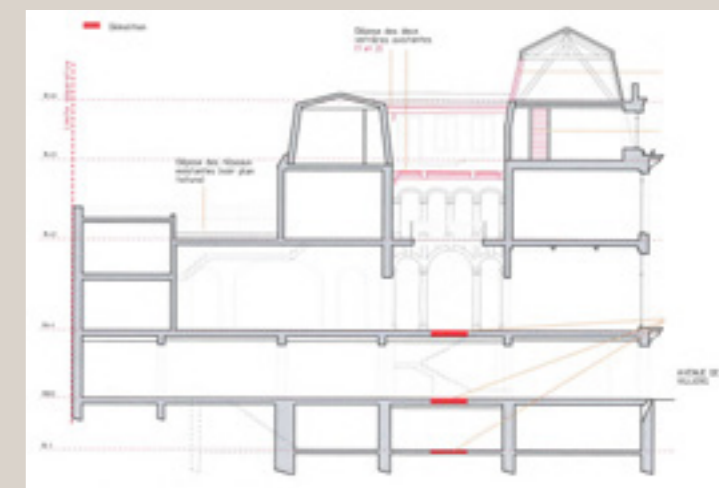
Vue actuelle de l'atrium donnant sur la verrière intérieure, qui sera conservée.



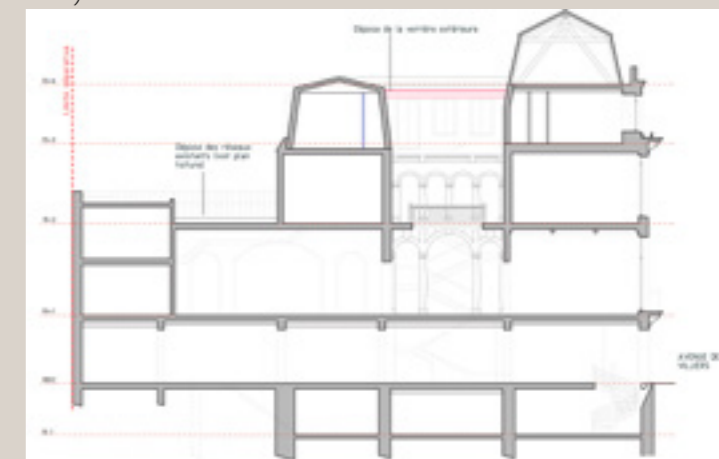
Vue actuelle de la verrière extérieure.



Plan des étages R+2 à R+4, état existant présentant les modifications envisagées dans le nouveau projet (© Sébastien Héry architecte).



Coupe longitudinale, état existant présentant les démolitions envisagées dans le projet précédent (en rouge) (© Sébastien Héry architecte).



Coupe longitudinale, état existant présentant les modifications envisagées dans le nouveau projet (© Sébastien Héry architecte).

[22, BOULEVARD POISSONNIÈRE (09^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Surélévation et rénovation d'un immeuble bas du boulevard Poissonnière

Pétitionnaire : M. Franklin FREY

SCI POISSONNIERE

PC 075 109 17 V0029

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet.

« Surélévation de 2 niveaux d'un immeuble de 4 étages + combles sur 2 niveaux de sous-sols (6 logements créés), à usage de commerce à rez-de-chaussée, de bureau aux R+1, R+2 et R+3 et de logements aux R+4, R+5, et R+6, + combles avec ravalement de la façade du rez-de-chaussée au R+4, prolongement de l'escalier du R+4 au R+6, création d'un hall d'entrée et d'un ascenseur intérieur, de lucarnes et de terrasses accessibles côté cour.

SHON supprimée : 26 m² ; SHON créée : 365 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 26 avril 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un immeuble de 4 étages transformé en immeuble de rapport sous la Monarchie de Juillet.

La Commission se prononce contre la surélévation demandée qui aurait pour effet d'uniformiser la hauteur des immeubles de la séquence et de supprimer la différence d'échelle entre les bâtiments, témoignage important de

l'évolution du bâti le long des Grands Boulevards. »

- Séance du 21 septembre 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble de 4 étages transformé en immeuble de rapport sous la Monarchie de Juillet.

Le permis de construire déposé par le pétitionnaire ne tenant aucun compte de l'avis négatif émis en faisabilité par la Commission dans sa séance du 26 avril 2017, celle-ci renouvelle son vœu d'opposition au projet. »

PRÉSENTATION

Le pétitionnaire indique, à l'appui de son nouveau projet, qu'il a souhaité répondre aux attentes de la ville. L'immeuble est surélevé d'un seul niveau – deux précédemment - qui prend la forme traditionnelle d'un comble à lucarnes dotées de balconnets. Ces dernières conservent un rythme vertical et une écriture architecturale qui

veulent s'inscrire dans la continuité des baies d'étages. L'ancienne toiture à double pente est remplacée par un étage carré établi en léger retrait et doté d'un balcon filant. Un léger effet de dent creuse par rapport aux immeubles de gauche et de droite marque le paysage.

DISCUSSION

Un membre note l'évolution favorable du projet qui réduit d'un niveau la surélévation envisagée, mais il regrette que l'étage créé soit aligné sur la façade, contrairement aux usages de l'architecture parisienne. Il souhaite que le pétitionnaire soit encouragé à proposer un retrait plus important pour cette nouvelle construction. Un autre membre considère que la mise en œuvre du projet banalisera l'immeuble et le privera de son caractère. Il reconnaît toutefois le progrès accompli par la nouvelle proposition.



Extrait du P.L.U.



A. Provost, *Panorama intérieur de Paris : Boulevard Poissonnière* (détail), 1842 (© BnF). L'actuel n° 22 est figuré à l'extrémité gauche de l'estampe. La percée au centre correspond à l'hôtel Rougemont.



Extrait de l'Atlas Vasserot, 1813 (Archives de Paris).



P. Lancel (dessinateur) et Lemercier (imprimeur), *Les boulevards de Paris : Boulevard Poissonnière* (détail), 1840 (© BHVP / Roger-Viollet). Préfiguration de l'ouverture de la rue Rougemont.



Perspective actuelle du boulevard Poissonnière vers la rue Montmartre.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle de l'escalier principal.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau en suivi le projet de surélévation d'un immeuble des grands boulevards élevé sur une base plus ancienne sous la Monarchie de Juillet.

La Commission accepte la nouvelle version du projet qui limite à un seul niveau la surélévation et donne au nouveau comble la forme traditionnelle d'un comble à lucarnes dotées de balconnets. Elle demande toutefois pour lever son vœu du 26 avril 2017 que le retrait du nouvel étage carré soit davantage marqué de façon à en faire un étage d'attique.

SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/XXVI/854 (1^{er} messidor an VII / 19 juin 1799) ; F31/51/167.
- Archives de Paris : D³P⁴ 892 et 893 ; DQ¹⁸ 21.

[ROUTE DE SÈVRES-À-NEUILLY, BOIS DE BOULOGNE (16^E ARR.)]

SIGNALEMENT Château de Bagatelle

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques :
« Pavillon de Bagatelle (sauf les bâtiments annexes) »
(classement par arrêté du 31 janvier 1978).

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 26 novembre 1921 : « La Commission du Vieux Paris, considérant que la propriété de Bagatelle, son château et le site dans lequel il se trouve sont des richesses d'art de la Ville de Paris, émet le vœu : 1° que l'Administration veille à ce que ce château soit maintenu dans un état de conservation parfaite et soit mis à l'abri des dégradations et des dangers d'incendie que lui font courir l'installation d'un commerce et d'expositions ; 2°

et que l'Administration veille également à ce que le site pittoresque de Bagatelle qui constitue un vieux paysage parisien soit conservé intégralement [...]. »

- Séance du 30 juin 1923 : « La Commission du Vieux Paris émet le vœu : 1° que le site de Bagatelle comprenant le château, les jardins, la pelouse, la pompe à feu, soit conservé et entretenu dans son caractère historique et artistique ; 2° que le site de Bagatelle soit l'objet d'un classement (dont le périmètre était précisé). »

PRÉSENTATION

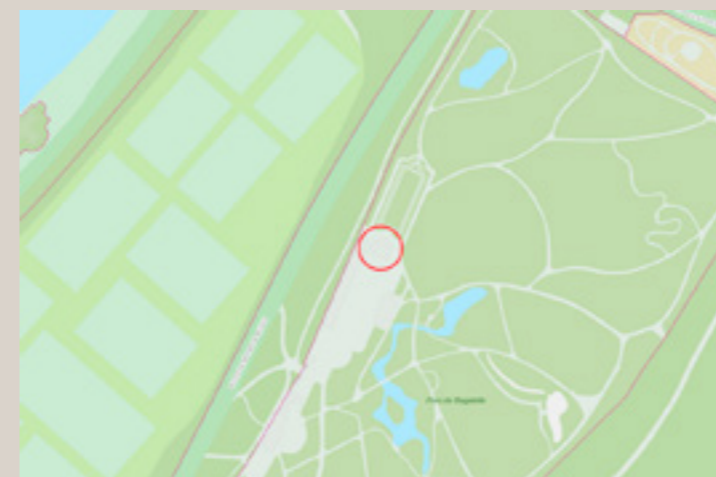
À l'origine du domaine, il y a une première petite maison que firent construire Victor-Marie maréchal d'Estrées (1660-1737) et son épouse Lucie-Félicité de Noailles



Coupe longitudinale, projet présenté en septembre 2017 (© Cadence Architectes).



Coupe longitudinale, nouveau projet (© Cadence Architectes).



Extrait du P.L.U.



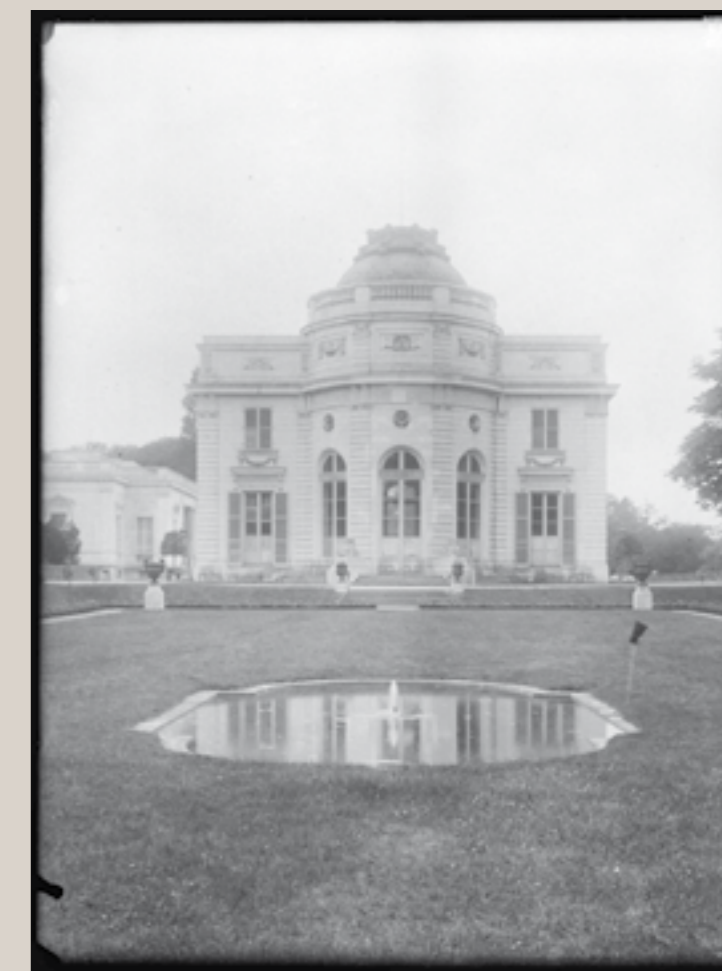
Vue d'insertion depuis la rue. Projet présenté en septembre 2017 (© Cadence Architectes).



Vue d'insertion depuis la rue. Nouveau projet (© Cadence Architectes).



Jean-Charles Joseph Remond (1795-1875), *Le Pavillon de Bagatelle, actuel Bois de Boulogne*, huile sur toile, 1826 (© Musée Carnavalet/Roger-Viollet).



Vue de la façade sur cour du pavillon en 1922 (© Edouard Desprez/DHAAP/Roger-Viollet).

(† 1745) dans le bois de Boulogne, grâce au brevet royal qui leur avait été accordé en 1720. La propriété passe ensuite entre plusieurs mains – dont celle de Mme de Montconseil – avant d'être acquise, le 1^{er} novembre 1775 par le comte d'Artois, frère de Louis XVI. La maison est alors dans un état de délabrement avancé. Si cela n'empêche pas le nouveau propriétaire d'y faire quelques séjours, il décide toutefois rapidement d'entreprendre une nouvelle construction. L'architecte François-Joseph Bélanger, nouvellement nommé architecte du comte d'Artois, est chargé de concevoir le projet en 1777, et dès le 1^{er} septembre les plans définitifs sont arrêtés.

Le contexte dans lequel fut menée cette construction est bien connu : durant l'été 1777, la belle-sœur du comte d'Artois, Marie-Antoinette, le met au défi de réaliser une construction plus digne des fêtes qu'il comptait y organiser pour le retour de la cour à Fontainebleau (soit en moins de trois mois). Le comte d'Artois relève le défi et parie 100 000 livres !

Le chantier débute le 21 septembre 1777. Plus de 800 ouvriers y travaillent jour et nuit, confisquant tous les matériaux nécessaires acheminés vers Paris, et le pavillon est inauguré le 26 novembre 1777. Près de 3 millions de livres sont engloutis dans les travaux d'architecture et de décor de cet ensemble qui prend désormais le nom de « folie d'Artois ». Si le pavillon est édifié dans les temps, l'achèvement de l'ensemble sera beaucoup plus long, et les premiers repas n'auront lieu qu'en mai 1779. En outre, il faut attendre le début des années 1780, et l'aménagement des jardins – pour lesquels Bélanger s'assure l'aide de Thomas Blaikie – pour que le pavillon adopte l'allure qu'on lui connaît grâce à différentes vues de l'époque.

En 1810, Napoléon acquiert le domaine, qui a failli disparaître sous la Révolution, le fait restaurer, l'utilise un temps comme pavillon de chasse et l'offre à son fils, le roi de Rome. L'ensemble passe ensuite aux mains d'une grande famille de collectionneurs et le parc est doté d'une orangerie, d'une grille d'honneur et d'écuries vers

1835. Le pavillon doit son apparence actuelle à Richard Wallace qui en hérite en 1870. Trois ans plus tard, Wallace s'attache les services de l'architecte de Sanges qui conçoit d'importantes transformations ; les pavillons des gardes, le Trianon et deux terrasses sont notamment réalisés. Le pavillon de Bélanger est quant à lui surélevé d'un mur d'acrotère destiné à dissimuler les toitures, une nouvelle coupole est réalisée, les baies du premier étage sont agrandies en hauteur et les modénatures et décorations sont modifiées.

Après avoir été transformé en confortable maison bourgeoise, le domaine est délaissé à la suite du décès de Richard Wallace et menacé de disparition. Vendu à la ville de Paris en 1904, il fait l'objet le 26 novembre 1921 d'un vœu de la Commission du Vieux Paris en faveur d'une meilleure conservation du pavillon et des jardins. Le 30 juin 1923, le vœu est renouvelé, la Commission souhaitant que l'aspect XVIII^e serve de référence au projet de restauration. Seuls des travaux de strict entretien sont

réalisés dans les années suivantes, mais, au milieu du siècle, d'importants désordres apparaissent et les travaux de remise en état deviennent indispensables. En 1958, un budget est voté et les architectes et ingénieurs Jean-Pierre Jouve et Henri Tixador sont chargés du projet. Un certain nombre de travaux sont alors effectués mais sans réelle restauration. En 1978, le classement parmi les Monuments Historiques relance le projet, qui n'a toujours pas abouti depuis cette date.

DISCUSSION

Un membre insiste sur l'intérêt historique et patrimonial du bâtiment, qui est protégé au titre des Monuments historiques. Plusieurs membres souhaitent alerter la municipalité sur son état de dégradation actuel (mise sous filet des corniches). L'un d'eux rappelle qu'un premier travail de reconstitution des intérieurs du château avait été entrepris, mais qu'il a été malheureusement interrompu et qu'il serait nécessaire de le poursuivre.



Vue actuelle de la façade du pavillon donnant sur la cour d'honneur. Les parties hautes sont entourées d'un filet de protection.



Vue actuelle de la façade sur jardin du pavillon.



Vue de l'escalier central du pavillon.



Panorama actuel sur la cour d'honneur.



Vue actuelle de la verrière, aujourd'hui fuyarde.



Vue des dégradations dans un des salons du premier étage.

Tous les membres s'accordent sur la nécessité de commander une étude du bâti qui permettrait de disposer d'un état précis des désordres dont souffre le bâtiment et demandent, qu'en attendant, des mesures de conservation immédiates soient prises. Le Président informe les membres qu'une étude préalable à la restauration du château a été réalisée par les services de la ville et qu'il va demander qu'elle soit communiquée à la Commission.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Martine Constans (sous la dir. de), *Bagatelle dans ses jardins*, Paris, DAAVP, 1997.
- Collectif, *La folie d'Artois*, Paris, Château de Bagatelle, 1988 (cat expo).



Vues des dégradations dans les pièces du premier étage.

Vue de l'escalier secondaire, probablement d'origine.



reinventer.paris

Les dessous de Paris

Présentation de 7 sites sur les 34 programmés faisant l'objet d'un appel à projets sur lesquels la Commission sera amenée à se prononcer

[48, RUE DE SÉVIGNÉ (03^E ARR.)]

Atelier des Beaux-Arts de la Ville de Paris

PROGRAMMATION « Réinventer Paris II »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du P.S.M.V. du Marais : immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type A.

PRÉSENTATION

En 1545, le prieuré Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, implanté dans l'actuel quartier du Marais depuis le XIII^e siècle, connaît des difficultés financières. Il décide alors de vendre les terrains de la couture Sainte-Catherine, représentant une surface de plus de 3 hectares. Ces terres, qui s'étendent entre les actuelles rues du Parc-Royal au nord, des Franc-Bourgeois au sud, Elzévir à l'ouest et de Sévigné à l'est, sont divisées en 59 parcelles (de 15m sur 30m environ) et un réseau de rues orthogonales est tra-

cé ; charge à l'acheteur d'un lot de faire construire dans un délai de trois ans.

Analyse historique

Avant de porter le nom de la célèbre marquise qui habita l'hôtel Carnavalet de 1677 à 1696, la rue de Sévigné, directement concernée par ce lotissement, s'appelait jusqu'en 1867 la rue « de la Couture Sainte-Catherine ». À la fin des années 1540, soit dès les premières années de l'opération de lotissement du quartier, une vaste parcelle s'étalant sur les actuels n° 48 et 50 est lotie. L'hôtel est alors occupé par Jacques de Beaulieu, conseiller du roi et secrétaire d'État, qui le lègue à ses trois enfants au début du XVII^e siècle. Ceux-ci entreprennent rapidement de diviser l'hôtel en deux et vendent la partie sud

à François Marin, receveur général des Finances à Paris. Le nouveau propriétaire entame alors la reconstruction de l'hôtel et à sa mort, le bien passe à son épouse, Marie d'Aurat, remariée dès 1650 à Jean Du Tillet. La propriété se compose alors très certainement d'un hôtel « entre cour et jardin » avec mur de clôture sur la rue, percé d'une porte cochère. Au corps de logis principal, simple en profondeur et situé en fond de cour, est déjà adjointe l'aile gauche sur cour. L'escalier principal – encore en place de nos jours – forme la rotule qui unit ces deux bâtiments d'élévation quasi identique : rez-de-chaussée (entresolé ou non), deux étages carrés et un étage mansardé. Côté jardin, le corps principal de logis se prolonge à droite et à gauche par deux petites ailes, abritant une pièce unique à chaque niveau.

Marie D'Aurat occupe l'hôtel jusqu'en 1711. Commence ensuite une période de plusieurs décennies où il est difficile d'établir avec certitude les différents propriétaires qui se sont succédés. On sait toutefois qu'à la fin du XVIII^e

siècle, l'hôtel appartient à Jean Baptiste Alexis Gronfier. Ses deux fils en héritent en 1829 et s'empresent de le vendre à Jacques Bonvalet et à son épouse Constance Guéneau. En 1853, suite au décès de cette dernière, Jacques Bonvalet lègue l'hôtel à ses trois enfants. La propriété passe en 1862 entre les mains de Frédéric Destouches qui la loue à la Ville dès 1872 avant de la vendre en 1879. L'hôtel, précisément décrit dans l'acte de vente, se compose toujours d'une cour d'entrée fermée sur la rue par un mur de clôture avec porte cochère et d'un bâtiment de construction ancienne entre cour et jardin prolongé par deux petites ailes sur le jardin. À la suite de l'aile gauche ont été ajoutés des cabinets d'aisance et à la suite de l'aile droite, une construction légère comprenant des dépôts. Au-delà, s'étend une grande cour plantée d'arbres entourée de constructions particulières. Côté cour, l'aile gauche est toujours en place (malgré l'ajout d'une loge de concierge de construction légère visible sur le plan de 1872) et une seconde aile se développant sur



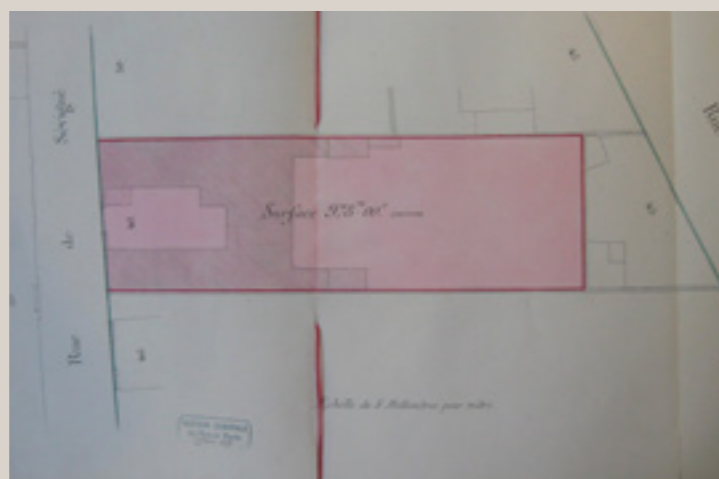
Extrait du P.L.U.



Extrait de l'Atlas Vasserot, début XIX^e siècle.



Extrait du plan de Turgot, XVIII^e siècle.



Plan de 1872 (Archives nationales).



Ci-dessus : vue du 48, rue de Sévigné en 1911 (© Eugène Atget/Musée Carnavalet/Roger-Viollet).

Ci-contre : vue actuelle de *La Charité*, oeuvre de Augustin-Félix Fortin (1763-1832) (© COARC/Roger-Viollet).



la droite a été adjointe. Construite en brique au cours du XIX^e siècle, simple en profondeur, celle-ci est éclairée à chaque étage par quatre fenêtres sur la cour. Doit être visible également en façade sur rue à cette époque, le bas-relief représentant la Charité, sculpté par Augustin-Felix Fortin. Ce bas-relief provient d'une fontaine Premier Empire du faubourg Saint-Antoine, détruite en 1860.

L'hôtel qui avait jusqu'alors servi d'habitation privée, accueille dès 1872 une école élémentaire. Cette nouvelle vocation s'étendra sur plus d'un siècle puisque ce n'est qu'au début des années 1990 que la Ville entreprend de transformer l'école en Ateliers des Beaux-Arts. Un permis de construire est déposé en 1991, puis un second en 1992. Une importante phase de travaux, menée par l'architecte Gérard Caussimon, met alors à jour des plafonds à poutres et solives peintes datant du milieu du XVII^e siècle, ainsi qu'un plafond à caissons en trompe-l'œil. En 2006, une nouvelle phase de travaux est entreprise afin de restaurer l'aile droite sur cour dans le but d'abriter les

ateliers de gravure et de photographie de la Ville de Paris.

Diagnostic patrimonial

L'installation durable d'une école élémentaire (durant plus d'un siècle) et l'accueil de cours d'art plastique (depuis 25 ans) a entraîné une reconfiguration conséquente des espaces. Toutefois, la volumétrie des pièces principales reste inchangée et les charpentes anciennes semblent avoir été en grande partie conservées. De plus, quelques éléments de grande valeur architecturale et patrimoniale subsistent encore de nos jours :

- Dans l'angle gauche de la cour demeure toujours la tour coiffée de lucarnes accolées, qui renferme un escalier en bois à quatre noyaux datant du XVII^e siècle mais dont le départ en fer forgé a sans doute été refait au XVIII^e siècle. Si le bois semble à certains endroits fragilisé, il s'agit là d'un morceau d'une rare qualité d'exécution.
- Dans le corps de logis entre cour et jardin, la restauration de 1993 a permis la restitution des plafonds à poutres peintes sur fonds à dominante rouge et verte,

avec des motifs rehaussés d'or, ainsi que des éléments de frise décorée de coquilles et de palmes.

- Dans la petite aile droite sur le jardin, a également été mis à jour un plafond à caissons en trompe-l'œil composé d'ornements dorés sur fond bleu, de part et d'autre d'un octogone central décoré de moulures et ornements de stucs feints, avec au milieu une rosace de feuillage dorée sur fond bleu.
- Les caves situées sous le principal corps de logis ainsi que divers éléments de charpentes visibles, semblent dater de la reconstruction de l'hôtel au milieu du XVII^e siècle.
- Sur la façade sur rue, on observe les restes de l'ancienne fontaine Popincourt : le bas-relief dit « de la Charité », réalisé en 1806 par le sculpteur Fortin en collaboration avec l'architecte François-Jean Bralle, a été remonté en façade en 1860, suite à la démolition de la fontaine.

DISCUSSION

Plusieurs membres s'inquiètent du devenir du bas-relief du sculpteur Fortin présent en façade, qui est la propriété de la ville de Paris et inscrit au titre des Monuments historiques. Certains évoquent l'idée d'une entrée de l'œuvre dans les collections du musée Carnavalet, si le bâtiment examiné venait à être vendu. D'autres préféreraient son maintien dans l'espace public, sachant que le relief a été commandé pour le décor extérieur d'une fontaine. Certains souhaitent que le choix qui sera fait dépende des conditions de conservation du relief. Concernant le devenir de l'hôtel qui est situé au cœur du Marais, un membre souhaiterait qu'en soient exclues les activités commerciales.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la faisabilité d'une reconversion de



Vue de l'hôtel depuis la rue de Sévigné.



Vue de la cour.



Vue du jardin.



Façade de l'aile droite sur cour.



Façade de l'aile gauche sur cour.

l'hôtel occupé par l'atelier des Beaux-Arts de la Ville de Paris retenu pour l'appel à projets Réinventer Paris II. La Commission approuve le diagnostic patrimonial établi sur cette adresse par son secrétariat permanent et demande qu'il soit tenu le plus grand compte de la préservation des éléments architecturaux et mobiliers signalés. Elle ajoute que le relief du sculpteur Fortin remonté en façade en 1860 est la propriété inaliénable de la Ville de Paris et qu'il appartient aux collections du musée Carnavalet responsable de l'œuvre.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives Nationales : MC/ET/XIX/385 (6 et 25 septembre 1618) ; MC/ET/XIV/63 (31 juillet 1650) ; MC/ET/III/1452 (17 février 1829) ; MC/ET/CVI/843 (26 février 1839) ; MC/ET/CVI/906 (28 avril 1853) ; MC/ET/XCIII/792 (4 avril 1879) ; F³ 87/24.
- Archives de Paris : 2351W 3 ; 2488W 45 ; 3589W 2079 ; D¹P⁴ 319 ; DQ¹⁸ 402.

- Alexandre Gady, *Le Marais. Guide historique et architectural*, Paris, Le Passage, 1994.
- *Le Marais, mythe et réalité*, Paris, Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites / Picard, 1987.
- Isabelle Dérens et Mona Weil-Curiel, « Répertoire des plafonds peints du XVII^e siècle disparus ou subsistants », *Revue de l'art*, n°122/1998-4, p. 96-97.
- *L'école primaire à Paris*, DAAVP, Paris, 1985, p. 95.

[8, PLACE DES VOSGES (04^E ARR.)]

Hôtel de Fourcy

PROGRAMMATION « Réinventer Paris II » : « Programmation libre intégrant les contraintes du P.S.M.V. du Marais »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « Galerie voûtée sous arcades, y compris le sol ; vantaux de la porte d'entrée ; ensemble des toitures du bâtiment sur la place ; façade sur la place » : classement par arrêté du 26 octobre 1954.

- Bâtiment protégé au titre du P.S.M.V. du Marais : immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type A (bâti donnant sur la place des Vosges) et de type B (bâti donnant sur la cour) ; cour d'intérêt patrimonial et historique majeur ; partie dont la démolition peut être imposée (petit appentis dans le prolongement de l'aile droite).

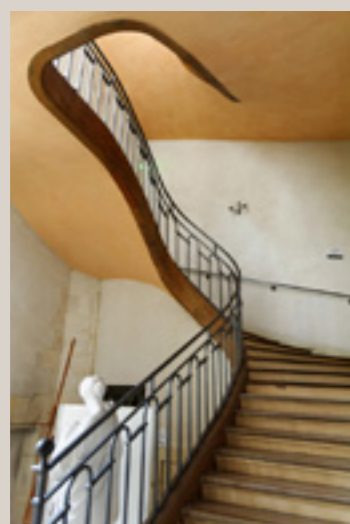
PRÉSENTATION

La construction de la « Place Royale », actuellement connue sous le nom de place des Vosges, est entreprise sous le règne d'Henri IV en 1605. L'emplacement choisi a triste mémoire, c'est celui de l'hôtel des Tournelles dans lequel Henri II est décédé. Henri IV y installe dans un premier temps une manufacture de draps de soie qui périclite. Il a alors l'idée de créer des logements à boutiques entourant une place carrée destinée à la promenade, qui s'inscrit dans son projet de modernisation et d'embellissement de Paris. Dans une ville où les espaces libres publics sont rares, cette place ordonnancée devient le cœur du quartier aristocratique du Marais.

La place forme un quadrilatère mesurant 127 sur 140



Tourelle abritant l'escalier principal.



Escalier principal, partie refaite au XVIII^e siècle.



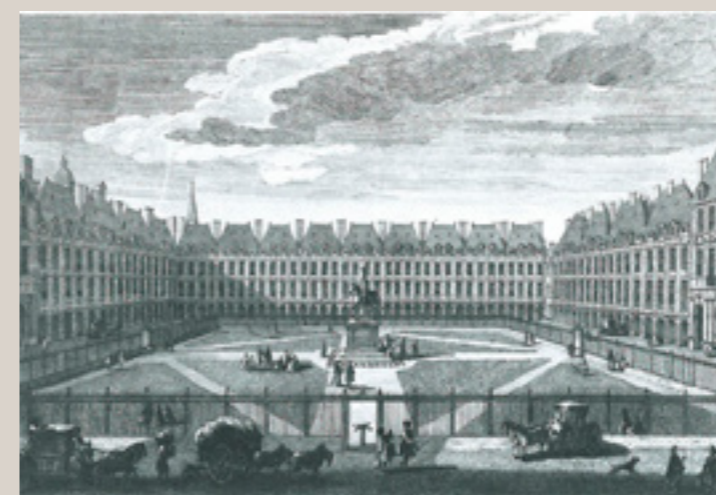
Détail d'un plafond à poutres peintes, XVII^e siècle.



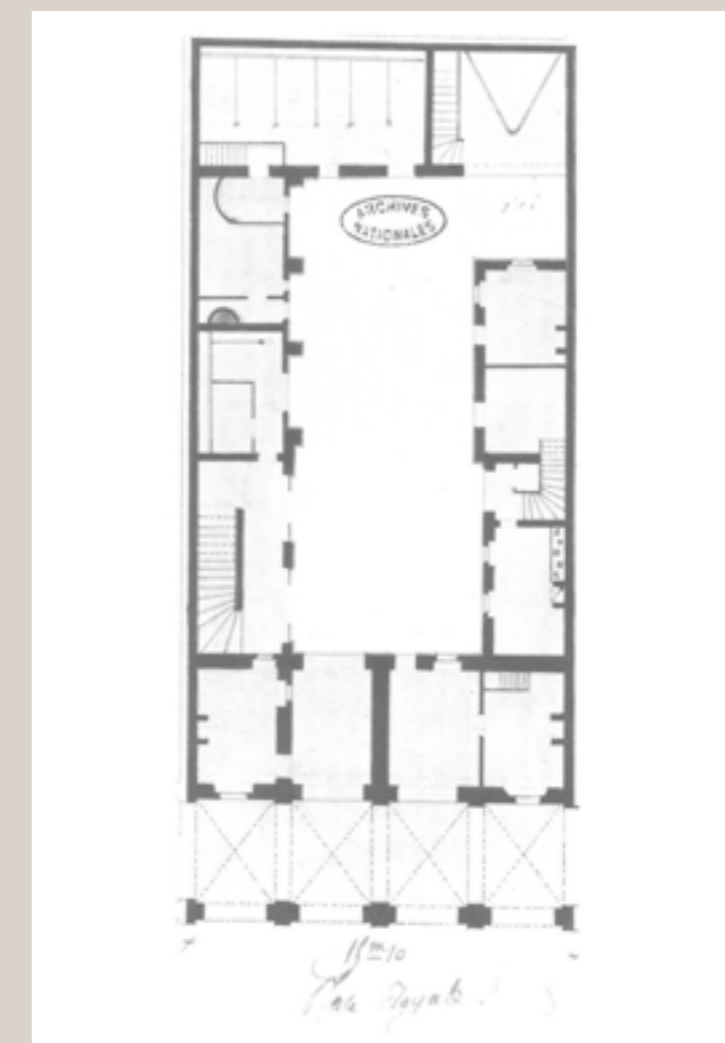
Détail du plafond peint en trompe-l'œil, XVII^e siècle.



Extrait du P.L.U.



La place Royale, gravure de Jacques Rigaud, 1752 (BnF).



Extrait du plan cadastral (début XIX^e siècle) (Archives nationales).

mètres. Elle est bordée de 36 pavillons de proportions identiques (9 de chaque côté), à l'exception de ceux du Roi et de la Reine de dimensions plus importantes. La plupart des concessionnaires appartiennent à la bourgeoisie ou à la petite noblesse. Les pavillons du Roi et de la Reine, eux-mêmes, sont loués par des aristocrates. Toutes les façades obéissent à un programme architectural établi par la surintendance des Bâtiments du Roi : les pavillons se présentent comme des maisons bourgeoises, avec galerie à arcades et boutiques, deux étages sur quatre travées. Les façades, bâties en briques rouges (parfois feintes) à chaînages de pierre calcaire blanche et toits d'ardoise bleue très pentus, aux fenêtres à petits carreaux, offrent une grande unité de présentation. Cette régularité de forme et d'aspect constitue une grande nouveauté pour l'époque à Paris. L'ensemble est presque intégralement préservé ; la seule modification réside dans les gardes corps et balcons en fer forgé ajoutés à partir des années 1640.

Analyse historique

Le 4 juin 1605, le roi donne à Jean de Fourcy, trésorier de France, Intendant des Bâtiments du Roi, une parcelle sur la place. Celle-ci mesure 7 toises 2 pieds de face et 36 toises environ de profondeur. Cette vente fictive (moyennant un écu d'or par an au trésor royal) est faite à charge de construire un pavillon couvert d'ardoises ayant des arcades et une galerie au-dessous avec des boutiques dans la galerie ; le mur donnant sur la place doit être de pierre de taille et brique.

Il est vraisemblable que Jean de Fourcy confia la construction du pavillon au maître charpentier Antoine Le Redde qui réalise une maison modeste, simple en profondeur et sans aile. À la mort de celui-ci et de son épouse, l'hôtel revient à son fils Antoine II, sieur du Breuil, trésorier des Ponts et Chaussées.

Dès 1641, le nouveau propriétaire partage la longue parcelle en deux parties communicantes (l'une sur la place, l'autre sur la rue des Tournelles), préférant occuper la

nouvelle maison et louer le pavillon sur la place à prix réduit afin de permettre au locataire d'agrandir et de transformer le pavillon, ainsi que d'aménager des écuries et des remises au fond de la cour. Lorsqu'en 1659 le locataire change, une description de la demeure est réalisée : dans l'aile gauche, un nouvel escalier de plan rectangulaire dessert deux étages carrés chacun composé d'un appartement de deux grandes pièces (cette disposition disparaîtra avec la destruction de l'escalier au milieu du XIX^e siècle). L'escalier d'origine situé à droite de l'entrée disparaît au profit d'un autre plus modeste placé dans l'aile pour la desserte des deux étages. À la mort du sieur du Breuil, le pavillon reste un moment en indivision avant d'être finalement cédé en 1681 à Isaac Chevré, conseiller du roi, maître ordinaire à la Chambre des Comptes. Leurs descendants conservent ce pavillon jusqu'en 1819 mais ne l'habitent pas, ce qui explique l'état d'abandon où il se trouve dans la première moitié du XIX^e siècle.

Si pendant près d'un siècle, le pavillon, toujours occupé

à la location, semble en effet avoir été peu entretenu, quelques travaux de réparation ont tout de même été réalisés. En 1759 notamment, on note d'importants travaux de charpente et de couverture. De cette période date également un certain nombre d'aménagements. Une nouvelle succession par indivision en 1817 entraîne la vente du bien en 1819 à Jean-Baptiste Thory et Angélique Drouot. Tout en habitant une partie du bâtiment, les époux bouleversent considérablement la répartition des locaux. L'ensemble des niveaux, dont une partie était jusqu'alors dévolue aux greniers et autres remises, est transformé en espace d'habitation ; l'escalier principal situé dans l'aile gauche disparaît au profit d'un escalier à barreaux de fonte. C'est probablement de cette période que date la prolongement de l'aile droite ; la cage d'escalier datant du XVII^e siècle est grossièrement aménagée pour desservir les nouveaux logements. Ceux-ci sont rapidement loués (Théophile Gautier y habitera un temps) ainsi que la boutique, aménagée à droite de la



Numéros 8 et 10, place des Vosges, fin XIX^e siècle (© Charles Lانسiaux /Musée Carnavalet/Roger-Viollet).



Vue actuelle de la façade sur la place des Vosges.



8 place des Vosges. Hôtel de Fourcy. Porte cochère (© Edouard Desprez/DHAAP/Roger-Viollet).



Vue de la cour de l'hôtel de Fourcy vers le fond de la parcelle.



Façade sur cour de l'aile gauche. On y remarque les grandes arcades surbaissées datant probablement du milieu du XVII^e siècle.



Escalier à barreaux de fonte desservant les étages de l'aile gauche (XIX^e siècle), remplaçant l'ancien escalier de pierre au même endroit.

porte cochère.

Les héritiers Thory vendent le pavillon en 1863 ; il est alors clairement spécifié que l'état actuel de la maison nécessite d'urgentes et importantes réparations. Les nouveaux propriétaires ne l'habitent pas mais réalisent sans doute quelques travaux pour faciliter la location. Dès 1920, la Ville de Paris fait partie des occupants du bâtiment. Elle en fait l'acquisition le 28 novembre 1930 pour 900 000 francs. Depuis, l'hôtel a été régulièrement loué, tandis qu'une partie du comble était dévolue au musée Victor Hugo voisin. Une dernière phase de travaux, concernant le ravalement de la façade sur la place et la réfection de la couverture, a eu lieu entre 1969 et 1973.

Diagnostic patrimonial

Le bâtiment ayant principalement été considéré par ses propriétaires successifs comme un investissement locatif, il n'a pas fait l'objet d'un soin et d'un raffinement particuliers dans ses aménagements intérieurs. Toutes les pièces ont perdu leurs décors d'origine et la distribution

est directement liée aux affectations actuelles ou antérieures à la désertion d'une partie des lieux. Toutefois, des dispositions d'origine, quelques éléments de grande valeur architecturale et patrimoniale subsistent de nos jours :

- Les vantaux de la porte cochère à gros clous datent de la création du pavillon au début du XVII^e siècle ;
- Dans l'aile gauche, les deux grandes arcades surbaissées actuellement obturées mais peut-être ouvertes à l'origine en manière de loggia sur la cour, abritant l'ancienne cage d'escalier sont encore visibles ;
- Dans l'aile droite, l'escalier en bois à deux noyaux avec balustres tournés datant du milieu du XVII^e siècle permettait de desservir les appartements privés jusqu'au 2^e étage. Cet escalier, alors situé à l'extrémité de l'aile droite, n'était pas initialement conçu pour desservir les trois étages d'habitation ultérieurement bâtis dans le prolongement. Ceci explique la présence de paliers aujourd'hui non conformes et malcommodes.

Plusieurs études de l'édifice ont été réalisées depuis le début du XXI^e siècle, notamment une étude préliminaire, comportant un bilan patrimonial et sanitaire, ayant été commandée à Jean-François Lagneau, architecte en Chef des Monuments historiques, par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris en novembre 2003.

DISCUSSION

En complément du diagnostic patrimonial qui est validé par la Commission, l'adjoint chargé de l'urbanisme informe les membres que la DRAC a préconisé la restitution de la toiture côté cour et le rétablissement de l'arcade ouvrant sur l'escalier côté nord.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la faisabilité d'une reconversion de l'hôtel de Fourcy retenu pour l'appel à projets Réinventer

Paris II.

La Commission approuve le diagnostic patrimonial établi sur cette adresse par son secrétariat permanent et demande qu'il soit tenu le plus grand compte de la préservation des éléments architecturaux et mobiliers signalés.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives Nationales : Y 3011^B (27 août 1622) ; MC/ET/LXXXVII/157 ; MC/ET/LXXV/207 ; Z³¹ 8562 (14 décembre 1759) ; F³¹ 16, F³¹ 21/183, F³¹ 87.

- Archives de Paris : cadastre 1900, 1 Fi 4635, feuille n° 219.

- Josette Proust-Perrault, « La maison Le Redde », dans *De la place Royale à la place des Vosges* (sous la direction d'Alexandre Gady), Paris, DAAVP, 1996, p. 317 à 323.

- Alexandre Gady, *Le Marais. Guide historique et architectural*, Paris, Le Passage, 1994.

- Jean-Pierre Babelon, *Demeures parisiennes sous Henri IV et Louis XIII*, Paris, Hazan, 1977.



Exemple d'intérieur des anciens appartements situés dans l'aile gauche.



Façade sur cour de l'aile droite.



Vue de la cour de l'hôtel de Fourcy vers l'entrée.



Escalier en bois milieu XVII^e siècle, détail d'un palier desservant les niveaux adjoints ultérieurement.



Exemple d'intérieur des anciens appartements situés dans l'aile droite.



Escalier en bois desservant les niveaux de l'aile droite (milieu du XVII^e).